PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Prise de connaissance de la décision du Collège communal du 17 septembre 2025 d'adhérer au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons III

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

2. Proposition de décision

Prise de connaissance de la décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Circulaire du 29 juillet 2025 portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons III

- Décision du Collège communal du 17 septembre 2025

4. Informations budgétaires

Impact : ~~euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~
Article budgétaire : divers suivant les projets à mettre en place
Avis de légalité de la Directrice financière : Non

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Gouvernement wallon
Montant : à déterminer suite au droit de tirage

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Devaux Quentin
Téléphone : 081/39.60.72
Courriel : quentin.devaux@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Lustin – 2026 - Budget
Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

Le Budget de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 18 août 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2026 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2026 – Budget
- F.E. Lustin – 2026 – Budget – Approbation Évêché
- Avis de légalité 65/2025

4. Informations budgétaires

Impact : 8.75,78 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 7904/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Réservé

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation des modifications budgétaires 02/2025
Séance du Conseil communal du : 13/10/2025

1. Exposé du dossier

Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 02/2025.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Modifications budgétaires 02/2025 (ordinaire et extraordinaire)
- Annexes

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : 66/2025 - favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

5 → 14

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements généraux

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

6. • Règlement général relatif à l'enlèvement, l'entreposage, la restitution et/ou la mise en vente des effets mis en dépôt suite aux expulsions mobilières
7. • Règlement général relatif à l'occupation de la voie publique et lieux y assimilés aux activités ambulantes sur les marchés et en dehors des marchés
9. • Règlement général relatif aux activités foraines et activités ambulantes de gastronomie foraine lors de kermesses locales
10. • Règlement général sur l'occupation de la voie publique et lieux y assimilés ainsi que sur divers services en découlant
5. • Règlement général sur les funérailles et sépultures
8. • Règlement général relatif à l'occupation du Centre Sportif de la Hulle et de la salle "Burnot"
13. • Règlement général sur la mise à disposition des chapiteaux et pagodes
11. • Règlement général sur l'occupation des salles communales
12. • Règlement général sur la mise à disposition du matériel communal
14. • Règlement général sur la reconnaissance des associations et leur hiérarchisation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire 040/372-01 – 040/371-01
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

15, 16, 17, 18, 19
21, 22, 23, 24, 25
28

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements taxes communales

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

28 • Taxe trimestrielle communale sur la distribution gratuite à domicile d'écrits et d'échantillons non adressés, qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite
25 • Taxe annuelle communale sur les terrains de tennis privés
22 • Taxe annuelle communale sur les piscines privées
19 • Taxe annuelle communale sur les mines, minières ou carrières
18 • Taxe annuelle communale sur les immeubles inoccupés
17 • Taxe annuelle communale sur les enseignes et publicités assimilées
15 • Taxe annuelle communale sur la force motrice
16 • Taxe annuelle communale sur le séjour
21 • Taxe annuelle communale sur les parcelles non bâties issues de permis d'urbanisation non périmés
23 • Taxe annuelle communale sur les secondes résidences
24 • Taxe annuelle communale sur les terrains de camping

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/364-24 – 040/368-12 – 040/367-18 – 040/364-09 – 040/367-15 – 040/364-22 – 040/364-03 – 040/364-26 – 040/367-09 – 040/367-13 – 040/364-27
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements taxes communales sur les panneaux publicitaires

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

- Taxe annuelle communale sur les panneaux publicitaires fixes ou mobiles

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/364-23
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevance communale – centre sportif et salle Burnot

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

- Redevance communale sur l'occupation du centre sportif et de la salle Burnot

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire 7645/163-01 – 76451/163-01
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

29 30.

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements sur les taxes additionnelles

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

30 • Taxe additionnelle à l'impôt des Personnes Physiques - Exercices 2026 à 2031 inclus
29 • Taxe additionnelle au Précompte immobilier - Exercices 2026 à 2031 inclus

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire 040/372-01 – 040/371-01
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

38 41 58 63

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevance communale – service des travaux, versages sauvages, mise à disposition du matériel, conteneurs

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

63 • Redevance communale sur les interventions du service travaux
41 11/09 • Redevance communale pour le nettoyage de la voie publique et l'enlèvement des versages sauvages
58 • Redevance communale sur la mise à disposition du matériel communale
38 11/09 • Redevance communale pour la fourniture de conteneurs munis d'une puce électronique d'identification, de conteneurs à papiers-cartons et pour la fourniture de pièces de rechange relative à ces conteneurs

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/363-07 – 421/161-03 – 04002/363-03 – 763/124-48
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

34
65,66

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements sur : prime AIS, intervention toilettes PMR, ristourne forains

Séance du Conseil communal du : 08 septembre 2025

1. Exposé du dossier

Vu la nouvelle législature de 2025-3031.
Considérant l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, les nouveaux règlements sont rédigés dans la continuité de l'année scolaire 2024/2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
Les taux actuelles sont donc maintenus.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

66 • Prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit social
65 • Intervention communale octroyée aux associations Niveau 1 pour la location d'une toilette PMR lors de leurs manifestations
34 • Ristourne d'une partie de la redevance communale sur l'occupation du domaine public par les forains lors de kermesses locales

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

51 53 57

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevance : Salles – Centre Sportif - Chapiteaux

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

57 • Redevance communale sur la mise à disposition de modules de chapiteaux et pagodes communaux
53 • Redevance communale sur l'occupation du Centre Sportif et de la salle "Burnot" – 01/09/26 au 31/12/31
51 • Redevance communale sur l'occupation des salles communales

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 763/163-01 – 7645/163-01 – 76451/163-01 – 762/161-48 – 762/163-01 – 763xx/161-48 – 763xx/163-01 – 04002/363-03
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

27 35 36 40 55 62

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevances communales sur les cimetières et taxe inhumation

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

55 • Redevance communale sur l'octroi de concessions et leur renouvellement
35 • Redevance communale pour l'octroi de concessions relatives aux plaquettes commémoratives à placer sur les stèles mémorielles et sur les cavurnes
62 • Redevance communale sur les exhumations de confort, sur le rassemblement des restes mortels de toute personne inhumée et sur les rangements de caveaux dans les cimetières de la Commune
40 • Redevance communale pour le défaut d'entretien de sépultures et pour dégradation végétale dans les cimetières
36 • Redevance communale pour l'utilisation d'un caveau d'attente ou d'une cellule d'attente et la translation ultérieure des restes mortels ou des cendres
27 • Taxe communale sur les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en columbarium

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 878/161-02 – 040/363-11 – 878/380-01 – 040/363-13 – 040/363-10
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

46 47

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevances communales sur l'enlèvement et l'entreposage

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

47 • Redevance communale sur l'enlèvement, l'entreposage, la restitution et/ou la mise en vente des effets mis en dépôts suite aux expulsions mobilières

46 • Redevance communale sur l'enlèvement et/ou l'entreposage de véhicules par la police ou déplacés par mesure de police

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/366-06 – 040/361-01
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

39 49 50 54

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevances relatives à l'occupation du domaine public

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

54 • Redevance communale sur l'occupation du domaine public par les forains lors de kermesses locales et services en découlant

50 • Redevance communale sur l'occupation de la voie publique et lieux y assimilés lors des activités ambulantes sur les marchés et en dehors des marchés

49 • Redevance communale sur l'occupation de la voie publique et lieux y assimilés ainsi que divers services en découlant

39 • Redevance communale pour la réparation des dommages causés au domaine public

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/366-03 – 040/366-01 – 040/366-09 – 040/366-14 – 040/366-48 – 421/380-01
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

56 59

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements du service Tourisme

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

59 • Redevance communale sur la vente de produits promotionnels
56 • Redevance communale sur l'usage des terrains de tennis communaux

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

26 37 42 44 48
61 64

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevances et taxes communales – volet administratif

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

2. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature, des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

48 • Redevance communale sur l'établissement et la délivrance de certificats et autres documents administratifs
42 • Redevance communale relative à l'enregistrement d'une demande de changement de prénom(s)
64 • Redevance communale sur les prestations administratives liées au mariage ou à la cohabitation légale et à la reconnaissance de paternité, maternité ou comaternité
26 • Taxe communale indirecte sur les demandes de changement de nom
37 • Redevance communale pour la délivrance de photocopies
61 • Redevance communale sur le traitement des demandes et des dossiers en matière d'urbanisme et d'environnement
44 • Redevance communale relative au traitement des dossiers de création, modification, confirmation, constat ou suppression d'une voirie communale

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 040/161-04 – 104/161-48 – 040/361-02 – 040/361-03 – 040/361-48
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nouveaux règlements redevances communales de l'accueil extrascolaire et de l'enseignement

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

Vu l'échéance des règlements redevances communales en lien avec la précédente législature (années scolaires 2020-2025), des nouveaux règlements sont créés.
Etant donné que ces règlements n'ont pour la plupart pas été revus depuis plusieurs années, les taux ont été revus à la hausse et/ou indexés en relation avec l'inflation intervenue depuis 2019 ou depuis la dernière tarification en vigueur.

2. Proposition de décision

Arrête des nouveaux règlements redevances suivants :

- Accueil extrascolaire
- Cours de natation dans le cadre du cours de gymnastique
- Service d'étude dirigée dans l'école
- Plaines de vacances
- Fourniture de repas scolaires
- Formations intergénérationnelles

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Les avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse
- Projets des nouveaux règlements spécifiant les modifications apportées

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 722/161-08 – 722/161-09 – 7221/161-09 – 7651/161-09 – 834/161-48
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Pool local de remplacement – Conclusion d'une convention de partenariat pour le recrutement d'un instituteur.rice primaire

Séance du Conseil communal du : 13/10/2025.

1. Exposé du dossier

Le décret du 1er décembre 2022 *instituant un dispositif expérimental créant* ***un pool local de remplacement*** *et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants,* prévoit l'octroi de périodes complémentaires aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement primaire ordinaire des zones de Bruxelles, du Hainaut Sud, du Brabant Wallon et de Namur pour l'année scolaire 2025-2026, afin de leur permettre de constituer un pool local de remplacement.

Les périodes sont octroyées à raison **d'une période par tranche complète de 90 élèves primaires** régulièrement inscrits au 15 janvier 2024. Le calcul s'effectue par pouvoir organisateur, chaque pouvoir organisateur bénéficiant d'au moins une période.

Les périodes sont octroyées aux pouvoirs organisateurs afin de recruter des instituteurs primaires, pour **constituer un pool local de remplacement.** En aucun cas, elles ne peuvent servir à d'autres objectifs.

Un pool local de remplacement peut être créé **soit au sein d'un seul pouvoir organisateur, soit auprès de plusieurs pouvoirs organisateurs**, moyennant dans ce cas la conclusion d'une convention de partenariat (cf. note d'information).

2. Proposition de décision

/

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du calendrier de répartition des semaines entre les PO partenaires
- De la convention de partenariat

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Acquisition d'une camionnette pour les espaces verts – projet n°3P/1039-990bis - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 13 octobre 2025.

1. Exposé du dossier

Ce dossier porte sur le lancement du marché public de fourniture pour l'acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts. Il s'agit d'arrêter les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public.

2. Proposition de décision

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges n°3P/1039-990bis et le montant estimé du marché intitulé "*Acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts*", établis par l'auteur de projet, M. Olivier Vandekerckhove, en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 65.000€ HTVA ou 78.650 € TVAC (21% TVA).
Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art.3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché public de fourniture.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

-Le projet de délibération du Conseil communal du 24 septembre 2025,
-l'avis de la Directrice financière,
-les documents du marché public (Cahier des charges).

4. Informations budgétaires

Impact : 65.000€ HTVA ou 78.650 € TVAC (21% TVA)
Article budgétaire : Budget extraordinaire 2025, à l'article n°421/743-52 (projet n° 20250013).
Avis de légalité de la Directrice financière n°22/2025 remis le 25 avril 2025.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Olivier VANDEKERCKHOVE	Mme Barbara LUPATTELLI
081/39.60.87	081/42.02.41
Olivier.vandekerckhove@profondeville.be	Barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/898 (816) - Aménagement d'une zone d'immersion temporaire Fond de Nismes à Lustin - projet n°VEG-23-5340 – Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation modifiés. Séance du Conseil communal du 13 octobre 2025.

1. Exposé du dossier

Le 16 décembre 2024, le Conseil communal a approuvé une première version du projet d'aménagement d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à Lustin, pour un montant estimé à 124.430,00 € HTVA.
Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'urbanisme, le Service Technique de la Province de Namur (STP) a émis un avis défavorable le 20 juin 2025, conditionnant son approbation à plusieurs ajustements techniques. Les principales remarques portaient sur la nécessité de :
• Préserver la continuité écologique du cours d'eau.
• Positionner la mare en dérivation du cours d'eau et non en barrage.
• Enterrer les pertuis de 30 centimètres pour recréer un lit naturel.
En réponse à cet avis, l'auteur de projet, M. Philippe Detry de l'INASEP, a modifié les plans du projet. Ces modifications ont par conséquent entraîné une adaptation du cahier spécial des charges et du métré estimatif.

2. Proposition de décision

Art. 1er : D'approuver le cahier spécial des charges n°VEG-23-5340 modifié et le montant estimé actualisé du marché. Le montant s'élève désormais à 125.305,00 € HTVA (151.619,05 € TVAC).

La différence par rapport à l'estimation initiale est une augmentation non significative de 875,00 € HTVA. Cette variation n'impacte ni le mode de passation choisi, ni le budget alloué au projet.

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, conformément à l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016, le seuil de 143.000 € HTVA n'étant pas atteint.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de :

• le projet de délibération du Conseil communal du 13 octobre 2025.

• les documents du marché public de travaux mis à jour (Cahier des charges n°VEG-23-5340, métré estimatif définitif du 15/09/2025, PGSS, rapport d'essais de sol et plans modificatifs).

4. Informations budgétaires

Impact : 125.305,00 € HTVA ou 151.619,05 € TVAC. Article budgétaire : budget extraordinaire 2025, à l'article n°124/721-60 (projet n°20240005). Avis de légalité de la Directrice financière : un nouvel avis a été sollicité en raison des modifications apportées aux conditions et à l'estimation du marché.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW (DAFOR et PGRI). Montant : DAFOR : jusqu'à 80%+10% et PGRI : forfait global alloué à divers projets.

6. Gestionnaires du dossier

INASEP – Auteur de projet	Commune de Profondeville
M. Philippe DETRY	Mme Barbara LUPATTELLI
081/407.587	081/42.02.41
philippe.detry@inasep.be	barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : 3P/1001-bis - Marché public conjoint entre les Communes de Profondeville et de Floreffe relatif à la désignation d'un service de plateforme locale de rénovation énergétique de bâtiments privés situés sur leur territoire pour la période 2026-2029 :
-Décision quant au recours à la procédure de marché conjoint, à la désignation du pouvoir adjudicateur-pilote et à l'arrêt de la Convention.
-Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché public conjoint de services.

Séance du Conseil communal du 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

Dans le cadre d'un marché conjoint de services à conclure entre les Communes de Floreffe et de Profondeville concernant la désignation d'un service de plateforme locale de rénovation énergétique de bâtiments privés situés sur leur territoire pour la période 2026-2029, il y a lieu de :

1. Dans un premier temps, recourir à la procédure de marché conjoint, désigner le pouvoir adjudicateur pilote et d'arrêter la convention conclue entre les deux Communes ;
2. Dans un deuxième temps, approuver les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public conjoint de services subséquent.

2. Proposition de décision

Art.1er : De recourir à la procédure de marché public conjoint de services, au stade de la passation, à conclure entre la Commune de Floreffe et la Commune de Profondeville portant sur la désignation d'un service de plateforme locale de rénovation énergétique de bâtiments privés situés sur leur territoire pour la période 2026-2029, le précédent marché public venant à échéance le 31 décembre 2025.
Art.2 : D'arrêter la convention de marché public conjoint de services annexée et faisant partie intégrante de la présente délibération.
Art.3 : De désigner comme pouvoir adjudicateur pilote, la Commune de Profondeville tout au long de la phase de passation et d'attribution de ce marché public, la gestion de la phase d'exécution de celui-ci étant de la responsabilité de chaque entité. En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.
Art.4 : : D'approuver le cahier des charges n°3P/2025/1001bis et le montant estimé du marché public de services intitulé "*Marché public conjoint entre les Communes de Profondeville et de Floreffe relatif à la désignation d'un prestataire de services pour créer une plateforme d'entreprises, pour lancer une campagne de mobilisation et pour accompagner, au niveau local, la rénovation énergétique de bâtiments privés situés sur leur territoire pour la période 2026-2029*", établis par Mme Amandine Dutranoit (auteur de projet) et Mme Barbara Lupattelli (agent administratif au service des marches publics), en collaboration avec les services communaux concernés de Floreffe. Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé global et maximal s'élève, pour 4 ans, à 132.231,40€ HTVA ou 160.000€ TVAC (21% TVA) réparti selon les modalités prévues dans la convention de marché public conjoint.
Art.5 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

-Le projet de délibération du Conseil communal du 13 octobre 2025,
-l'avis de la Directrice financière,
-le projet de Convention de marché public conjoint,
-des annexes explicatives (POLLEC)

4. Informations budgétaires

Impact : montant estimé global et maximal s'élevant, pour 4 ans, à 132.231,40€ HTVA ou 160.000€ TVAC (21% TVA) réparti, entre les deux Communes, selon les modalités prévues dans la convention de marché public conjoint.
Article budgétaire : aux budgets extraordinaires 2025 à 2029, à l'article n°879/733-60 (projet n°20250052) pour Profondeville.
Avis de légalité de la Directrice financière : Avis favorable n°46/2025 daté du 25 juillet 2025.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x
Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Gestionnaire administratif – Service Marchés publics	Gestionnaire technique – Service POLLEC
Mme Barbara LUPATTELLI	Mme Amandine DUTRANOIT
081/42.02.41	081/42.02.49
Barbara.lupattelli@profondeville.be	planclimat@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation – Rue Floris Duculot – SUL et F45b

Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. **Exposé du dossier**

Les déplacements en vélo doivent être encouragés, afin d'augmenter la part modale des déplacements réalisés par des modes « doux » ;
Considérant que la rue Floris Duculot à Bois-de-Villers est scindée en 2 parties :

1. du carrefour de la rue Jules Borbouse (n°60) au carrefour avec la rue Elie Bertrand (n°53), en passant par l'école libre et le cimetière : sens unique de circulation ;
2. du carrefour avec la Place de l'Armistice (n°16) jusqu'à l'entrée du parking de l'école Libre (rue Floris Duculot 6) : abrogation de l'interdiction d'accès (C3 - circulation interdite excepté circulation locale) ;

Afin de favoriser le déplacement en vélos des cyclistes (dont des enfants fréquentant les écoles dans cette rue), il serait opportun de placer la rue Floris Duculot **(partie 1)** en sens unique limité, permettant aux cyclistes de se déplacer dans les 2 sens de circulation ;
Il a été également constaté que la signalisation de la partie 2 de la rue Floris Duculot, n'est plus adéquate (C3 - excepté circulation locale et B1) et qu'il est nécessaire de la modifier en voie sans issue (F45b) vu la présence de barrières interdisant l'accès à tour véhicules motorisé en venant de la Place de l'Armistice (voir plan en annexe) ;

Proposition de décision

Art.1 : De modifier le sens unique existant rue Floris Duculot à Bois-de-Villers dans le but d'autoriser les cyclistes à circuler dans les 2 sens.
Art. 2 : D'abroger l'interdiction d'accès à tout conducteur via l'enlèvement des 2 signaux C3 (excepté circulation locale) afin de créer une voie sans issue rue Floris Duculot à Bois-de-Villers.
Art.3: Les mesures seront matérialisées par les aménagements suivants (voir plans en annexe) :

1. du carrefour avec la rue Jules Borbouse (n°60) au carrefour avec la rue Elie Bertrand (n°53) :
 - ajout d'1 panneau additionnel M2 sous le signal C1 existant.
 - ajout d'1 panneau additionnel M4 sous le signal F19 existant.
2. du carrefour avec la Place de l'Armistice (n°16) jusqu'à l'entrée du parking de l'école Libre (rue Floris Duculot 6) :
 - Enlèvement des 2 signaux C3 (excepté circulation locale).
 - ajout d'1 signal F45b (voie sans issue excepté piétons et cyclistes).
 - suppression du signal B1 vu la présence des barrières interdisant l'accès à tout véhicules.

Art. 4 : De charger le service des travaux du placement des aménagements.
Art. 5 : Le présent règlement complémentaire sera soumis à approbation du SPW via le guichet des pouvoirs locaux.
Art. 6 : De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Collège communal du 30 juillet 2025 décidant de proposer d'arrêter le règlement complémentaire au Conseil communal
- De la demande formulée par Monsieur Honnay
- Du rapport de visite de Denis Bouillot (SPW) du 29 aout 2025
- Du plan d'aménagements

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Nancy Meurice
Téléphone : 081/42.02.25
Courriel : mobilite@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 13.01.2025, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thonus Jennifer
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : jennifer.thonus@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Huis-clos – Démission PLANU
Séance du Conseil communal du : 13 octobre 2025

1. Exposé du dossier

Prise d'acte de la démission coordinateur PLANU

2. Proposition de décision

1- Prise d'acte de la démission du coordinateur Planu
2- Communication au Gouverneur de la Province

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Lettre de démission

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. : NA
Article budgétaire : NA
Avis de légalité de la Directrice financière : NA

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : NA
Montant :NA

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Desdemoustier, Julie
Téléphone : 081/39.60.80
Courriel : julie.desdemoustier@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 13/10/2025.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations et des demandes de congés des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des Collèges du :

- 20/08/2025

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be